

À une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 4 mai 2022 à 20h, à l'endroit ordinaire des séances, étaient présents, mesdames les conseillère Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et monsieur le conseiller Denis Piché, tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur le maire, Deny Lépine, et messieurs Christian Caron et Francis Marcotte étaient absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le conseil municipal constate et il est mentionné que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal.

1. Appui d'une demande à la CPTAQ – ministère des Transports du Québec;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

2022-05-63

**Appui d'une demande à la CPTAQ – ministère des Transports du Québec**

Considérant qu'il s'est produit un glissement de terrain, en amont de la structure 06040 du ministère des Transports, sur le lot 4 615 176 du cadastre du Québec;

Considérant que le glissement s'est produit dans un talus d'environ 17 m de hauteur composé d'argile marine propice au développement de très grand glissement de terrain, que le glissement pourrait évoluer rapidement en grand glissement de terrain qui pourrait entraîner des pertes de plusieurs dizaines de mètres en sommet de talus, vers le pont, et/ou même affecter le talus en aval;

Considérant que les terrains, la route et le pont sont donc menacés par l'évolution du glissement et que des travaux préventifs d'urgence doivent être entrepris;

Considérant que la route Saint-Philippe est présentement fermée à la circulation en raison du glissement et que sa réouverture est essentielle pour la communauté de Saint-Alban;

Considérant qu'une fois terminé, les travaux correctifs auront un impact relativement minime sur les activités agricoles du secteur;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal appui la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la CPTAQ.

**Période de questions**

Il n'y a pas eu de question de la part de la table du conseil.

2022-05-64

**Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance extraordinaire du Conseil municipal soit levée à 20h15;

---

Deny Lépine,  
Maire

---

Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »